



Règlement intérieur Hospitalisation complète

IN.HOS.PEC.V4.juin24

Préambule :

Vous allez séjourner dans un établissement de santé privé spécialisé en psychiatrie et organisé selon un projet médical et thérapeutique. Comme dans toute collectivité, des règles sont nécessaires pour :

- organiser les soins en tenant compte de principes de sécurité et d'hygiène
- préserver le bien-être et l'intimité de chacun en respectant des principes de confidentialité.

Le règlement intérieur pour les patients et les visiteurs est élaboré et appliqué conjointement par l'équipe médicale, soignante et administrative.

L'ensemble des différents points du règlement intérieur doit être respecté. Faute de ne pas vous conformer à ces règles, vous vous exposez à l'arrêt de votre prise en charge par une sortie administrative et/ou médicale, ou le transfert vers une autre structure.

Fonctionnement de l'établissement

♦ Respect des horaires de fonctionnement de l'établissement :

Les repas sont servis à heure fixe en salle à manger :

- Petit déjeuner 8h30
- Déjeuner 12h
- Dîner 19h

En dehors des horaires des repas, vous avez la liberté d'aller et venir dans l'enceinte de l'établissement sur l'ensemble de la journée les portes d'accès extérieur ferment à 23h.

Hors prescription médicales particulières les visites sont autorisées, tous les jours de 14h30 à 18h.

Par mesure de protection les visites ne sont pas autorisées dans les chambres, des espaces sont prévus à cet effet.

♦ Pour le bon fonctionnement des activités thérapeutiques et de votre suivi, les permissions sont organisées sur les mercredis après-midi, samedis, dimanche et fériés. Pour des raisons de sécurité incendie et d'organisation générale toute sortie en dehors de l'établissement y compris les permissions sont soumises à une validation médicale.

Votre état de santé peut nécessiter, pour votre sécurité, que la permission soit reportée par l'équipe soignante après validation médicale.

Durant vos permissions vous pouvez revenir de manière anticipée dans l'établissement. N'hésitez pas à joindre l'équipe soignante à tout moment au [02.47.29.74.00](tel:0247297400)

♦ Fonctionnement des chambres : l'accès à votre chambre par le personnel de la clinique peut avoir lieu à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit dans le respect des règles de discrétion ; pour votre protection et le respect de votre intimité l'accès à votre chambre par les visiteurs, les autres patients n'est pas autorisé.

♦ Confidentialité : vous séjournez dans un établissement de santé privé spécialisé en psychiatrie, **quelques rappels sur la confidentialité** peuvent vous permettre de mieux comprendre ou accepter les règles au sein de la clinique.

Pour des raisons personnelles, vous pouvez demandeur la non-divulgaration de votre présence à toute personne extérieure ou séjourner de façon anonyme au sein de l'établissement. Une procédure intitulée « Admission sous X » est en place au sein de la clinique, elle implique que la demande ait lieu au moment de l'admission.

L'ensemble du personnel de l'établissement est soumis aux règles du secret professionnel et de confidentialité. Il sera donc évité de prononcer votre nom de famille en public. Le personnel ne peut pas communiquer de renseignements sur votre présence, sur votre absence ou votre état de santé à vos proches, sauf sur demande de votre part.

La vie en communauté

♦ Savoir vivre en communauté : chacun doit respect les règles élémentaires de savoir vivre et de savoir-être en collectivité.

Les patients et leurs proches doivent en toutes circonstances garder un comportement correct et respectueux vis-à-vis du des autres patients et du personnel.

♦ Tenue soignée : une tenue correcte est de mise dans l'ensemble de l'établissement (vêtements propres, hygiène corporelle correcte, attitude générale, ...).

♦ Respect du repos de chacun : chacun doit veiller au respect du calme dans l'établissement.

Nous vous demandons de ne pas crier, de ne pas adopter un comportement ou une attitude pouvant perturber le calme de l'établissement.

Il convient également d'user modérément des appareils de radio, de télévision ou de téléphonie. Des salons de télévision sont à votre disposition.

♦ Respect des locaux : La clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et le personnel.

Il vous est demandé de respecter le bon état des lieux et du matériel. La direction se réserve le droit de demander réparation des dégradations commises. Afin d'éviter de dégrader les murs, merci de ne pas afficher dans votre chambre photos, cartes postales ou autres objets. De même, il vous est demandé d'utiliser les poubelles et cendriers disposés dans tout le parc.

♦ Les conduites réprimées par la loi :

Le patient et leurs visiteurs sont responsables de leurs actes au sein de la clinique.

La direction informe sans délai le procureur de la République des infractions qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions. D'une manière générale, elle s'assure dans ces circonstances que les indices utiles à la manifestation de la vérité soient préservés.

♦ Respect de la liberté de culte : chacun peut se livrer aux activités religieuses et philosophiques de son choix dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Les règles de sécurité

♦ Incendie : En cas d'incendie les conduites à tenir sont affichées dans l'établissement. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.

♦ Tabac et autres substances : Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter dans l'ensemble des bâtiments de l'établissement (Décret n° 2006-1386 du 15/11/2006).

Il est interdit de consommer de l'alcool, des médicaments non prescrits par votre psychiatre, des drogues ou autres produits toxiques durant toute la durée du séjour, et d'en introduire dans la clinique, par quelque moyen que ce soit. Un contrôle par éthylotest pourra être pratiqué.

♦ Utilisation d'appareils électriques : L'utilisation d'appareils électriques, tels que bouilloire, cafetière, fer à repasser, n'est pas autorisée.

♦ La conduite automobile : Par mesure de sécurité routière, il est déconseillé d'utiliser un véhicule, pendant la durée d'hospitalisation.

♦ Téléphones portables : Les téléphones portables ne sont pas autorisés dans les lieux communs et durant les activités ou les soins.

♦ Arrivées et retours : A l'admission et éventuellement au retour de sortie, un inventaire de vos effets personnels pourra être fait par le personnel soignant. Pour assurer la sécurité au sein de l'établissement, ce personnel soignant est habilité à vous soustraire tout objet ou substance non autorisé.

Les objets contondants ou tranchants tels que ciseaux, cutters, couteaux seront gardés à l'infirmerie et vous seront restitués au moment de la sortie définitive. Il en est de même pour les médicaments.

♦ Réception de colis : pour des raisons de sécurité, le personnel devra procéder à l'ouverture des colis que vous recevrez au sein de l'établissement lors de votre séjour ; ceci uniquement en votre présence.

♦ Objets de valeur : La clinique décline toute responsabilité en cas de vols, de perte ou de détérioration des objets de valeur, bijoux ou affaires personnelles.

Les règles d'hygiène

♦ Hygiène au sein de votre chambre :

Nous vous demandons de ne pas apporter et de ne pas stocker d'aliments périssables dans votre chambre.

Pour votre lessive un service d'entretien de votre linge vous est proposé, moyennant facturation par nos services. Tout lavage dans les chambres est interdit.

♦ Animaux domestiques :

Dans le parc, les animaux domestiques ne sont pas admis, même de petite taille ou tenus en laisse.

En cas de contestation du présent règlement, vous pouvez contacter le responsable médical de votre hospitalisation et le Directeur de la clinique, chargés de veiller à l'application de la réglementation.

Une commission de représentants des usagers existe au sein de la clinique. Elle peut également être saisie.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter l'ensemble de ces règles de vie en communauté.

La direction